

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Document d'entrée en relation (DER)

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à des professionnels réglementés et contrôlés, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants

SLPC – PENTA CONSEILS

SIREN : **490 875 176** NAF : **6622Z**
 Siège : **3 rue Paul Nizan, 37200 Tours**
 Adhérent ANACOFI CIF n° **E001328**.
 Gérant associé unique : M SCHAAL Franck (Conseil en Investissement financier : CIF (conseils en investissement de manière non indépendante)
 Salariée : Mme PETERSEN Sandra (Assistante Administrative & Comptable)

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé auprès du Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N°07 029 117 et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF **ANACOFI-CIF** sous le numéro : **E001328**

Principales activités de SLPC – PENTA CONSEILS :

Courtage en assurances, Conseil des affaires et de la gestion du patrimoine, Courtage en opérations de Banque et en Service de paiement, Intermédiaire en transactions immobilières.

Numéro ORIAS : 07 029 117 (www.orias.fr) pour les activités réglementées suivantes :

- Conseiller en investissement financier (CIF) : conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Anacofi-Cif, association agréée par l'Autorité des Marchés financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 et adresse internet : www.amf-France.org

- Courtier en Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP)

- Courtier en assurance : Type d'intermédiaire : C Conseil de niveau 1

Contrôlable par l'ACPR, 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09
 Adresse internet : <http://www.acpr.banque-France.fr/accueil.html>

- Intermédiaire en transaction sur immeuble : Carte T n°994, délivrée le 13 Janvier 2014, par la Préfecture d'Indre et Loire. Activité contrôlable par la DGCCRF.

Vos conseillers disposent, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

RC Professionnelle souscrites auprès de : C.G.P.A numéro de police : RCP1P0193 Garantie financière police n°GFII0193

Pour les montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
RC Professionnelle	2.500.000 €/an 2.000.000 €/sinistre	8.000.000 €/an 6.000.000 €/sinistre	8.000.000 €/an 6.000.000 €/sinistre	2.000.000 €/an et par sinistre
Garantie financière	Non approprié	115.000 €/an	115.000 €/an	110.000 €/an



MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

PRINCIPAUX PARTENAIRES

NOM	NATURE	TYPE ACCORD	REMUNERATION
123 VENTURE	Société de gestion	Convention courtage	Commissions
ACPS	Mutuelle assurance	Convention distribution	Commissions
ALTO INVEST	Société de gestion	Convention courtage	Commissions
APRIL	Assureur	Convention distribution	Commissions
APIVIA	Assureur	Convention distribution	Commissions
APICIL	Assureur	Convention distribution	Commissions
AVIVA	Assureur	Convention distribution	Commissions
CALAO FINANCE	Société de gestion	Convention distribution	Commissions
CARDIF	Assureur	Convention distribution	Commissions
M CAPITAL PARTNERS	Société de gestion	Convention courtage	Commissions
CIPRES	Mutuelle assurance	Convention distribution	Commissions
GENERALI CONSEILS	Assureur	Convention distribution	Commissions
INOCAP	Société de gestion	Convention courtage	Commissions
METLIFE	Mutuelle assurance	Convention distribution	Commissions
MIEUX-ETRE	Mutuelle assurance	Convention distribution	Commissions
ODDO	Assureur	Convention distribution	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	Convention distribution	Commissions
SURAVENIR	Assureur	Convention distribution	Commissions
EQUITIM	Société de gestion	Convention courtage	Commissions
PRIVALTO	Société de gestion	Convention courtage	Commissions
ADEQUITY	Société de gestion	Convention courtage	Commissions
IRBIS	Société de gestion	Convention distribution	Commissions

Le nom des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande du client.

MODE DE FACTURATION EN HONORAIRE DU PROFESSIONNEL

Nature de l'acte	Montant HT à l'heure	Montant TTC à l'heure
Audit civil, social, patrimonial, fiscal	166,67 €	200,00 €
Contentieux fiscal	166,67 €	200,00 €
Bilan financier	166,67 €	200,00 €
Autres études spécifiques	166,67 €	200,00 €
	Montant forfaitaire HT	Montant forfaitaire TTC
Forfait Audit Patrimonial particulier simple	1.250,00 €	1.500,00 €
Forfait Audit Patrimonial professionnel, entrepreneur, Chef d'entreprise, dirigeant...	2.083,33 €	2.500,00 €
Audit Particulier / Professionnel complexe	Sur devis	Sur Devis
Bilan protection sociale et Rémunération du Dirigeant	2.083,33 €	2.500,00 €



L'activité de conseil en investissement financier est effectuée de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Ainsi pour un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Donc dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la quasi-totalité des frais d'entrée (maximum 5%) déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une rétrocession sur encours gérés (maximum 2%), une rétrocession de la quasi-totalité des frais d'arbitrage, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à arbitrer le produit, ainsi que la possibilité d'une rémunération quasi-totale sous forme d'up-front sur les produits structurés commercialisés au marché primaire, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser ces produits.

Le mode de rémunération pour les activités d'IAS, IOBSP, et Intermédiation en Immobilier, est uniquement de la commission reversée par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Les honoraires indiqués sur le tableau supra ne concernent que les activités d'étude et de conseils dans le cadre du CIF.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

NB : les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M SCHAAL pour mener à bien sa mission. Elles sont conservées pendant 5 ans et ne sont destinées qu'au traitement de sa mission. Conformément à la loi « *informatiques et liberté* » vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant :

Franck SCHAAL
franck.schaal@pentaconseils.com
Tél : 0615104925

OU

Sandra PETERSEN
sandra.petersen@pentaconseils.com
Tél : 0247282219

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, 75007 Paris, 01.53.73.22.22, inforientation@cnil.fr

Rédigé en deux exemplaires dont un a été remis au client	
Fait à	Le
Signature Client	Signature conseiller



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Art 325-23 de RGAMF et Inst AMF n°2012-07 du 13/07/2012 – MAJ 24/04/2013, 20/11/13 et 17/10/2014)

MODE DE COMMUNICATION

Le mode de communication entre la société SLPC et le client se fera physiquement, par téléphone, visioconférence, mail ou courrier.

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Médiateur de SLPC PENTA CONSEILS : Franck SCHAAL
Par courrier : 3 rue Paul Nizan, 37200 Tours
Par téléphone: 02.47.28.22.19
Par mail : contact@pentaconseils.com

MODALITE DE SASINE D'UN MEDIATEUR

<p>Médiateur compétent pour gérer les litiges avec un consommateur</p> <p>Médiateur AMF Mme Marielle COHEN-BRANCHE Autorité des marchés financiers 17, Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 Site : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</p>	<p>Pour les activités IOBSP et Immobilières</p> <p>Médiation de la consommation ANM Conso 2, rue de Colmar 94300 VINCENNES Site : https://www.anm-conso.com/site/particulier.php</p>
<p>Médiateur compétent pour gérer les litiges avec une entreprise</p> <p>Médiateur de l'ANACOFI 92, rue d'Amsterdam 75009 PARIS</p>	<p>Médiateur de l'assurance</p> <p>La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 Site : https://www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur</p>

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum pour accuser réception de la réclamation, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

REGISTRE DES RECLAMATIONS

Numéro de réclamation :

Identification du titulaire de la réclamation :	
Compte du client concerné :	
Date de réception de la réclamation :	
Date d'accusé de réception de la réclamation	
Date de réponse de la réclamation :	
Objet et description de la réclamation :	
Suite et actions à donner à la réclamation :	
Résolution de la réclamation :	
Date et réponse au client :	
Date de clôture de la réclamation :	

Rédigé en deux exemplaires dont un a été remis au client

Fait à	Le
Signature Client	Signature conseiller

PENTA *Conseils*

3, rue Paul Nizan – 37200 TOURS

Tél : 0247.282.219 Mail : contact@pentaconseils.com Site : www.pentaconseils.com

5/5

